



REGLEMENT de LA COURSE A PIED

Les 5KM & 10KM de VALENCE 2024

Art 1. PRESENTATION

La Ville de Valence organise le samedi 28 septembre 2024, la course à pied : « Les 5KM & 10 KM de VALENCE ».

Le parcours de 10KM est constitué de 2 boucles de 5KM empruntant le Champ de Mars, le Parc Jouvet, le Parc des Trinitaires et un circuit en ville. Le 5KM emprunte le même parcours en une seule boucle.

En amont de ces 2 courses, des animations et 1 course enfant en « boucle » sont organisées sur le Champ de Mars. Le nombre de boucles (1 boucle = 620 m) est déterminé en fonction de la catégorie de l'enfant :

Eveil athlétique / Poussins	Découverte de différentes activités de l'athlétisme : lancer, sauts, courses, etc....	14h à 15h45
Poussins	1 Boucle (620 m)	16h00
Benjamins	3 boucles (1 860 m)	16h15
Minimes	4 boucles (2 480 m)	16h45

Art 2. CATEGORIES

L'épreuve de 10KM est ouverte aux licenciés, non licenciés, et aux catégories Juniors, Seniors, Vétérans hommes et femmes. L'épreuve des 5KM est ouverte à partir de la catégorie Cadet.

Art 3. PLANNING HORAIRE DES COURSES ET DES REMISES DES RECOMPENSES

	Boucles et ateliers enfants Eveil athlétique, Poussin, Benjamin, Minime	5KM et DUO De Cadet à Master	10KM De Junior à Master
Individuel	de 14h à 17h	19h	19h30
Remise de récompenses	A l'arrivée de chaque course	20h30	21h

Art 4. CONDITIONS OBLIGATOIRES POUR PARTICIPER - conformément à l'article L.231-3 du code du sport -

Titulaire d'une licence d'Athlétisme : FFA 2024/2025 ou d'une licence délivrée par les Fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

Pour les autres participants, (en remplacement du certificat médical) fournir aux organisateurs une attestation du Parcours Prévention Santé (PPS) datant de moins de 3 mois à la date du 28/09/2024. Aucun autre document n'est accepté. Le PPS est à compléter sur le site d'inscription en ligne ou téléchargeable sur le site pps.athle.fr.

Pour les mineurs, l'autorisation parentale (modèle téléchargeable sur le site d'inscription) doit être remplie et signée. Le PPS (qui remplace le certificat médical) est demandé uniquement pour les épreuves du 5KM et du 10KM. Ces documents sont conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif.

Art 5. INSCRIPTION : TARIFS ET DATE LIMITE D'INSCRIPTION

	Par internet Jusqu'au 14 sept (23h59)	Par internet du 15 au 27 sept (23h59)	Sur place le jour même de 10h à 18h00
Individuel 5KM - de Cadet à Master	8 €	10 €	12 €
Individuel 10KM - de Junior à Master	10 €	12 €	15 €
Equipe 5KM - de Cadet à Master	8 € (par coureur)	10 € (par coureur)	12 € (par coureur)
Equipe 10KM - de Junior à Master	10 € (par coureur)	12 € (par coureur)	15 € (par coureur)
Duo 5KM - de Cadet à Master	8 € (par coureur)	10 € (par coureur)	12 € (par coureur)
Boucles enfant Eveil athlétique, Poussin, Benjamin, Minime	Inscription sur place le jour même gratuite		

Le nombre de participants aux épreuves du 5KM et du 10KM est limité à 1500.

Inscription par internet : la date limite d'inscription est fixée au vendredi 27 septembre 2024 à 23h59 sur le site de la Ville de Valence et sur la page dédiée aux « 5KM & 10KM ».

Inscription sur place : les inscriptions sont ouvertes sur place à partir de 10h le jour J et se termine **1h avant chaque course**.

L'inscription aux épreuves enfant (Eveil athlétique, Poussin, Benjamin, Minime) se fait sur place dès 10h. Possibilité de télécharger l'autorisation parentale sur le site de la Ville de Valence et sur la page dédiée aux « 5KM & 10KM ».

L'inscription aux épreuves 5KM et 10KM est acceptée que si le dossier est complet : bulletin d'inscription + attestation PPS (qui remplace le certificat médical) ou licence + règlement par carte sur le site (*mode de paiement sécurisé*). L'engagement donne droit à un dossard à puce, au chronométrage électronique avec classement, à un cadeau concurrent et au ravitaillement de fin de course.

La liste des inscrits est disponible sur le site d'inscription.

Art 6. DETAIL DES CATEGORIES D'AGE & RECOMPENSES

CATEGORIE	DATE DE NAISSANCE	Code	Boucle(s) et ateliers enfants	5KM		10KM	
				FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
Eveil athlétique	2016 à 2018	EA	Médaille à chaque participant				
Poussin(e)	2014 et 2015	PO					
Benjamin(e)	2012 et 2013	BE					
Minime	2010 et 2011	MI					
Cadet(e)	2008 et 2009	CA		1	1		
Juniors	2006 et 2007	JU		1	1	1	1
Espoirs	2003 à 2005	ES		1	1	1	1
Seniors	1991 à 2002	SE		1	1	1	1
Master 0	1986 à 1990	M0		1	1	1	1
Master 1	1981 à 1985	M1		1	1	1	1
Master 2	1976 à 1980	M2		1	1	1	1
Master 3	1971 à 1975	M3	1	1	1	1	
Master 4	1966 à 1970	M4	1	1	1	1	
Master 5	1961 à 1965	M5	1	1	1	1	
Master 6	1956 à 1960	M6	1	1	1	1	
Master 7	1951 à 1955	M7	1	1	1	1	
Master 8	1946 à 1950	M8	1	1	1	1	
Master 9	1941 à 1945	M9	1	1	1	1	
Master 10	1940 et avant	M10	1	1	1	1	
Duo				1			
Equipe				1		1	
Scratch				3	3	3	3

Classement des équipes : 4 personnes minimum. L'équipe ayant la meilleure moyenne des 4 premiers coureurs sera primée. Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. La règle du non-cumul de récompense est appliquée.

Art 7. DEPART / ARRIVEE

Le départ est fixé à 19h00 pour le 5KM et 19h30 pour le 10KM. Le départ est refusé à tout concurrent qui ne porte pas le dossard-puce fourni. Celui-ci doit être visible et chaque concurrent doit se munir d'épingles à nourrice nécessaires à son accroche.

Le temps limite imparti aux coureurs pour boucler le 10KM ou le 5KM est de 1h45, passé ce délai, le coureur sera mis hors course et il ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation.

Art 8. PARCOURS

Le parcours est consultable sur le site de la Ville de Valence et sur la page dédiée aux «5KM & 10KM».

Les coureurs sont dans l'obligation de suivre les itinéraires sous peine de disqualification.

Des signaleurs avec gilet de haute visibilité sont présents sur le parcours pour assurer la sécurité et orienter les coureurs.

Art 9. PRATIQUANTS HANDISPORT

Le parcours n'est pas adapté aux athlètes en fauteuil roulant : pentes raides, virages serrés, présence de pavés...

Avant son inscription, tout concurrent handisport doit contacter l'association « Handisport Valence » (07 88 53 56 07) pour valider son inscription, connaître les modalités d'engagement et les contraintes du parcours

Art 10. REMISE DES DOSSARDS

Récupération

Le samedi 28 septembre 2024 à partir de 10h sur le Champ de Mars.

Plages des dossards

Course	Couleur	Sous-épreuve	Premier N°	Dernier N°	Sous-Qté	Qté
10 km	Rouge	Elite et VIP	1	100	100	900
		Public	101	900	800	PUCES
5 km	Blanc	Elite et VIP	2 001	2 050	50	470
		Public	2 051	2 470	420	PUCES
DUO 5 km	Bleu	Elite et VIP	3 001	3 030	30	130
		Public	3 031	3 130	100	PUCES
DUO 5 km	Bleu	Elite et VIP	3 001	3 030	30	130
		Public	3 031	3 130	100	NON PUCES
Enfants	Vert	Public	4 001	4 200	200	200 NON PUCES

Art 11. CHRONOMETRAGE ET RESULTATS

Chronométrage électronique à puce collée sur le dossard. Les temps sont chronométrés par l'organisateur, seuls ceux-ci font foi. Le classement général est consultable sur le site de la Ville de Valence.

Les coureurs des équipes DUO sont, chacun, dotés d'un dossard portant le même numéro. Un seul des 2 coureurs étant équipé d'un dossard pucé, les 2 équipiers doivent franchir ensemble la ligne d'arrivée sous peine de disqualification.

Art 12. POSTE DE RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement est disponible sur le Champ de Mars pour toutes les courses.

Art 13. DOUCHES

Des douches sont disponibles au gymnase du Coséc à la comète. Des toilettes sont disposées à proximité de la zone de départ.

Art 14. ASSURANCE

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile et de tous les participants aux 5KM & 10KM de Valence auprès de :

PNAS ASSURANCES

16 PLACE DE L'IRIS - CS 10409

92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX

N° contrat OR206633

Nous attirons votre attention sur l'intérêt d'une couverture individuelle accident et de vérifier auprès de votre assureur personnel ou de l'assureur de votre Fédération si les garanties peuvent intervenir dans le cadre de votre participation à cette manifestation.

Nous rappelons également qu'il appartient à chaque concurrent de prendre les dispositions nécessaires à la préservation de ses effets personnels.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité face à ce type de situation.

Art 15. ACCOMPAGNATEUR

Sauf dérogation particulière validée par l'organisation, tout accompagnateur, notamment à pied, à bicyclette ou en roller, est interdit sous peine de disqualification.

Art 16. SERVICES MEDICAUX D'URGENCE

Les services médicaux d'urgence et de l'organisation sont habilités à mettre hors de course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Art 17. SECURITE

La compétition se déroule sur des voies totalement fermées à la circulation.

La sécurité est assurée par la Police Municipale, les services techniques de la Ville et des signaleurs bénévoles.

Les secours et premiers soins sont assurés par un médecin et une équipe de secouristes agréés.

Pour l'efficacité des secours, une liaison radio et/ou GSM sont utilisés.

Tout abandon, accident ou incident doit être signalé à la Direction de course ou aux signaleurs sur le parcours.

Des coureurs de l'organisation ouvrent la route (en VTT) et assurent la fonction serre-file.

Les concurrents se doivent secours et entraide. En cas d'accident d'un autre concurrent, tout concurrent est tenu à assistance de celui-ci, dans l'attente des secours.

La course peut être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

Art 18. ANNULATION DE LA COURSE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de l'évolution de la situation sanitaire, ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course à pied sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 19. ABANDON DE COURSE

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables et remettre son dossard à l'arrivée.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 20. DROIT A L'IMAGE & C.N.I.L.

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image pour les photographies prises durant l'épreuve. Ces photographies pourront notamment être utilisées par la ville de Valence ou ses partenaires, à des fins promotionnelles.

« Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs ».

Art 21. ENVIRONNEMENT

Les participants s'engagent à respecter l'environnement et la nature, à ne rien jeter ni dégrader. Les emballages vides (gels, barres, boissons...) doivent être déposés dans les poubelles mises à dispositions par l'organisation.

La Ville de Valence est particulièrement attachée au respect de l'environnement et au respect du cadre dans lequel se déroule l'épreuve.

Art 22. ENGAGEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement des 5KM & 10KM de Valence 2024 et en accepter toutes les clauses.

Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

D'une manière générale, il adoptera le meilleur esprit sportif possible

RENSEIGNEMENTS

Direction Sport Culture Evènementiel et Vie Associative; 50 rue Denis Papin, 26 000 VALENCE

Téléphone : 04 75 79 23 50

Mail : 5-10kmdevalence@mairie-valence.fr